

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 28 : juillet 2021

Situation au 31 mars 2021

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. Les résultats en fin de mois au cours de l'année présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables. Ainsi, ils ne permettent pas d'anticiper directement le solde attendu en fin d'exercice, à l'inverse de la prévision présentée dans le rapport de la CCSS de juin 2021. Seuls les résultats au 31 décembre prennent en compte toutes les opérations comptables.

En 2021, le périmètre du régime général est élargi avec la création de la branche autonomie. Les charges et produits historiquement rattachés à la CNSA entrent désormais dans son périmètre. Dans cette publication, le solde 2021 du régime général (intégrant désormais la CNSA) est comparé aux soldes 2020 du régime général et de la CNSA, afin de faire des comparaisons sur un champ homogène.

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'établit au 31 mars 2021 à -2,6 Md€, en détérioration de 3,8 Md€ par rapport à la même date en 2020, avant que la crise sanitaire n'affecte les comptes. La dégradation concerne toutes les branches, à l'exception de la branche maladie. La création de la 5^{ème} branche induit par ailleurs des transferts importants de charges et produits des branches maladie et famille vers la nouvelle branche autonomie.

Toutes branches (maladie - PUMa, vieillesse des régimes alignés, FSV, famille, AT-MP, autonomie et CADES)

en milliards d'euros	2021 p * % évol	Montant à fin Mars		Mars-21 / % Prév.	
		2020	2021	Mars-20	2021
SOLDE	-38,4	1,2	-2,6		
dont branche maladie (PUMa)	-31,0	1,1	1,3		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-7,0	-3,2	-3,9		
dont branche famille	0,5	2,4	2,2		
dont branche AT-MP	0,3	0,6	0,5		
dont branche autonomie	-1,2	0,5	-2,6		
Total des dépenses	456,5 4,5%	101,4	106,6	5,1%	23,3%
Prestations sociales	406,5 4,7%	95,4	100,4	5,2%	24,7%
Transferts	37,9 1,7%	4,1	4,2	1,3%	11,1%
Charges de gestion courante et autres charges	12,1 4,5%	1,9	2,0	6,6%	16,5%
Total des recettes	418,2 5,2%	102,6	103,9	1,3%	24,8%
Cotisations sociales	204,2 5,7%	53,3	52,4	-1,7%	25,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	7,7 18,6%	1,2	1,7	43,3%	22,0%
CSG	101,7 5,4%	24,2	24,6	1,4%	24,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	90,1 4,1%	21,8	23,3	6,7%	25,9%
Charges liées au non recouvrement	-3,0 --	-0,1	-0,5	++	17,2%
Transferts	9,7 -31,3%	1,5	1,5	0,9%	15,6%
Autres produits	7,7 -3,5%	0,6	0,9	43,7%	11,6%
CADES - endettement net	-115,9 24,6%	-85,7	-104,6		22,1%

* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

Le solde à fin mars 2021 s'établit à -2,6 Md€, en dégradation de 3,8 Md€ par rapport à fin mars 2020, du fait de recettes atones (+1,2%) et de dépenses en nette progression (+5,1%).

Cette forte dégradation s'explique par les effets de la crise sanitaire qui n'apparaissent pas encore au 1^{er} trimestre 2020. En effet, le confinement strict, effectif à compter du 17 mars 2020, n'a affecté les comptes qu'à partir d'avril 2020, les cotisations et contributions du secteur privé étant enregistrées un mois après la période d'emploi.

Au premier trimestre 2021, malgré une situation sanitaire toujours dégradée et une activité économique globalement atone, les effectifs salariés du secteur privé rebondissent de 0,5%, après une diminution de 0,6% au trimestre précédent. Ils restent cependant en baisse de 1,2% par rapport à la fin 2019. De même, la masse salariale soumise à cotisations sociales repart à la hausse fin mars 2021 avec une croissance de 1,5% sur un trimestre et de 0,4% sur un an, mais reste inférieure de 2,3% au niveau enregistré au quatrième trimestre 2019.

Le recul des cotisations de 1,7% au 1^{er} trimestre est dû à la faible progression de la masse salariale sur un an et aux exonérations et aides au paiement exceptionnelles accordées aux employeurs et aux travailleurs indépendants pour faire face à la crise sanitaire. Ces mesures, mises en place dès la première vague épidémique, ont été prolongées pour faire face aux deuxièmes et troisièmes vagues, de septembre à décembre 2020 puis de janvier à avril 2021. Les exonérations au titre de la 2^{ème} vague n'ont majoritairement pas pu être comptabilisées dans les comptes 2020 et sont enregistrées dans les comptes 2021.

Les exonérations et aides au paiement exceptionnelles sont toutefois neutres sur la dynamique globale des recettes de la sécurité sociale car elles lui sont compensées par l'Etat. C'est pourquoi les cotisations prises en charge par l'Etat augmentent de plus de 40% au 1^{er} trimestre 2021.

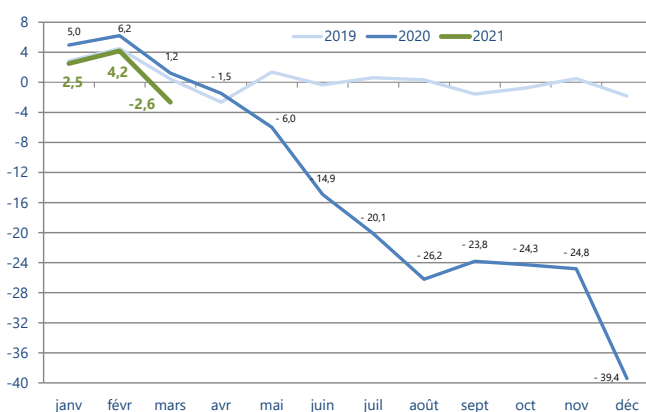
La CSG progresse faiblement (+1,4%). La CSG activité diminue (-0,5%) du fait de la faible dynamique de la masse salariale du secteur privé, de la baisse des revenus 2020 des travailleurs indépendants – base des cotisations provisionnelles 2021 – et des exonérations relatives à la Covid-19. A l'inverse, la CSG remplacement augmente nettement (+6,4%) en raison de la mise en place de nouvelles indemnités pour les personnes dans l'incapacité de poursuivre leur activité professionnelle du fait des confinements et pour les personnes considérées particulièrement à risque face à la maladie.

De même, les impôts, taxes et contributions hors CSG augmentent fortement (+6,7%) en raison d'une contribution exceptionnelle sur les organismes complémentaires prévue par la LFSS 2021, encaissée en février 2021 au titre de 2020 (pour 1,0 Md€). Sans ce versement, l'évolution serait ramenée à +2,5%, ce qui est plus en cohérence avec les évolutions observées sur les autres recettes.

Les prestations sociales augmentent nettement du fait des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire (achats de vaccins, tests, traitements Covid-19, dépenses relatives au « Ségur de la santé »).

La situation nette de la CADES se détériore, son endettement net augmentant de 18,9 Md€ entre mars 2020 et 2021. La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a en effet transféré à la caisse 20 Md€ de dette en août 2020, puis 15 Md€ au 31 mars 2021.

Toutes branches (maladie - PUMa, vieillesse des régimes alignés, FSV, famille, AT-MP, autonomie et CADES) Soldes cumulés (en Md€)



Branche maladie (PUMA) ¹

en milliards d'euros	2021 p *		Montant à fin Mars		Mars-21 / Mars-20		% Prév.	
	p	% évol	2020	2021	Mars-20	2021	Mars-20	2021
Total des dépenses	220,7	-4,3%	52,7	49,8	-5,5%	22,6%		
Prestations sociales	191,2	-5,8%	50,3	47,4	-5,8%	24,8%		
Transferts	23,3	7,1%	1,2	1,1	-5,8%	4,9%		
Charges de gestion courante et autres charges	6,2	4,6%	1,2	1,3	6,4%	20,3%		
Total des recettes	189,7	-5,1%	53,7	51,0	-5,0%	26,9%		
Cotisations sociales	69,4	5,4%	18,8	18,6	-0,7%	26,8%		
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,8	15,7%	0,4	0,6	35,0%	21,8%		
CSG	44,7	-32,2%	17,7	13,7	-22,6%	30,6%		
Autres contributions sociales, impôts et taxes	64,4	8,3%	16,0	17,4	9,1%	27,1%		
Charges liées au non recouvrement	-0,8	--	-0,1	-0,2	++	25,6%		
Transferts	3,1	11,8%	0,6	0,3	-46,7%	10,8%		
Autres produits	6,2	-5,2%	0,3	0,6	++	9,6%		
SOLDE	-31,0		1,1	1,3				

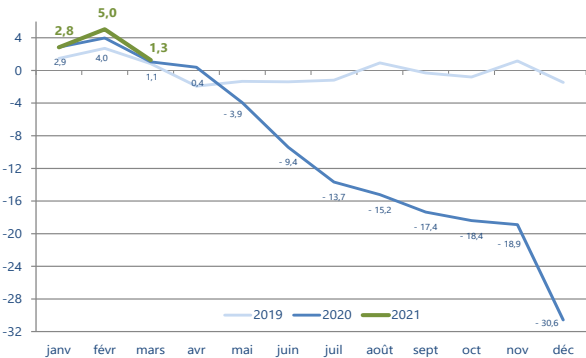
* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

Le solde de la branche maladie s'améliore de 0,2 Md€ par rapport à mars 2020, et s'établit à 1,3 Md€, les dépenses diminuant un peu plus que les recettes (respectivement -5,5% et -5,0%).

Ces contractions apparentes de dépenses et de recettes résultent de la création de la branche autonomie : à compter de 2021, **les dépenses relevant de l'ONDAM médico-social, auparavant financées par l'assurance maladie, le sont désormais par la CNSA**, qui a reçu en compensation des recettes de CSG en provenance de la branche maladie (-1,7 point de fraction de CSG sur les revenus d'activité et -2,9 points sur les retraites). En conséquence, le rendement de CSG est en net recul (-22,6%). Toutefois, le mois de janvier n'étant pas affecté par ce changement, la baisse est plus faible que celle attendue en prévision sur l'ensemble de l'année (-32,2%).

Les cotisations diminuent légèrement (-0,7%), en raison de la quasi-stagnation de la masse salariale entre les premiers trimestres 2020 et 2021, et des exonérations accordées aux employeurs dans le cadre de la crise sanitaire.

Branche maladie (PUMA) ¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMA) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM avec la CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

En revanche, les impôts et taxes sont en nette progression (+9,1%). Le rendement de la taxe sur les salaires affectée à la CNAM augmente de 60%. **La branche maladie reçoit en effet une fraction supplémentaire de taxe sur les salaires (+9,1 points)**, en provenance de la branche famille, dans le cadre de la création de la branche autonomie et des transferts qui en découlent. La taxe sur les salaires, à laquelle les hôpitaux sont assujettis, bénéficie aussi d'un surcroît de rendement découlant des revalorisations du « Ségur de la santé ». De plus, la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire (1,0 Md€ au titre de 2020), décidée dans la LFSS pour 2021, a été versée fin février 2021 à la branche maladie. Ce versement sera cependant neutralisé en fin d'année lors de la clôture des comptes puisqu'il avait été enregistré au titre de produits à recevoir se rattachant à l'exercice 2020. Une nouvelle contribution, rattachée à

2021 et atteignant 0,5 Md€, sera enregistrée par la suite dans les comptes 2021.

Les prestations sociales baissent de 5,9%, en raison du transfert à la branche autonomie du financement des établissements médico-sociaux (cf. supra). A l'inverse, les dépenses de soins de ville (+13,0%) et les indemnités journalières (+9,8%) augmentent fortement du fait des dépenses exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire.

Branche vieillesse des régimes alignés ²

en milliards d'euros	2021 p *		Montant à fin Mars		Mars-21 / Mars-20		% Prév.	
	p	% évol	2020	2021	Mars-20	2021	Mars-20	2021
Total des dépenses	147,6	2,2%	35,9	36,5	1,7%	24,7%		
Prestations sociales	142,2	2,2%	34,6	35,2	1,9%	24,8%		
Transferts	3,6	-0,9%	1,1	1,0	-4,2%	28,6%		
Charges de gestion courante et autres charges	1,8	3,5%	0,2	0,2	4,0%	13,5%		
Total des recettes	140,6	1,6%	32,6	32,6	-0,1%	23,2%		
Cotisations sociales	91,9	6,1%	23,4	22,9	-2,4%	24,9%		
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,7	23,4%	0,5	0,8	45,1%	20,6%		
CSG	16,8	-0,5%	3,1	3,4	8,4%	20,2%		
Autres contributions sociales, impôts et taxes	17,1	-2,9%	2,8	2,9	5,7%	17,1%		
Charges liées au non recouvrement	-1,0	--	0,0	-0,2	++	19,4%		
Transferts	11,7	-30,5%	2,8	2,8	-0,2%	23,7%		
Autres produits	0,4	-0,7%	0,0	0,1	11,6%	13,8%		
SOLDE	-7,0		-3,2	-3,9				
dont CNAV avec CPSTI	-4,4		-1,8	-2,5				
dont MSA Salarisés	0,0		0,0	0,0				
dont FSV	-2,6		-1,4	-1,5				

* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

Le solde de la branche vieillesse, qui inclut ici le régime général, celui des salariés agricoles et le FSV, se détériore fin mars 2021 par rapport à la même date en 2020 (-3,9 Md€ contre -3,2 Md€). Les recettes stagnent (-0,1%) tandis que les dépenses augmentent (+1,7%).

Les cotisations sont en baisse (-2,4%) par rapport au premier trimestre 2020, qui n'est pas affecté par la crise sanitaire.

Au premier trimestre 2021, la CSG – uniquement affectée au FSV dans la branche vieillesse - est très dynamique (+8,4%) du fait des transferts entre branche réalisés dans le cadre de la création de la branche autonomie : le FSV transfère de la CSG sur revenus du capital à la CNSA et reçoit en contrepartie de la CSG assise sur les revenus de remplacement. Sur l'année, l'opération est calibrée pour viser la neutralité sur le solde du fonds. En revanche, au premier trimestre, le FSV a enregistré davantage de CSG sur les revenus de remplacement dont la perception est régulière tout au long de l'année et moins de CSG sur le capital qui est majoritairement perçue en septembre et octobre. Il s'agit donc d'un effet temporaire qui disparaîtra à la clôture des comptes annuels.

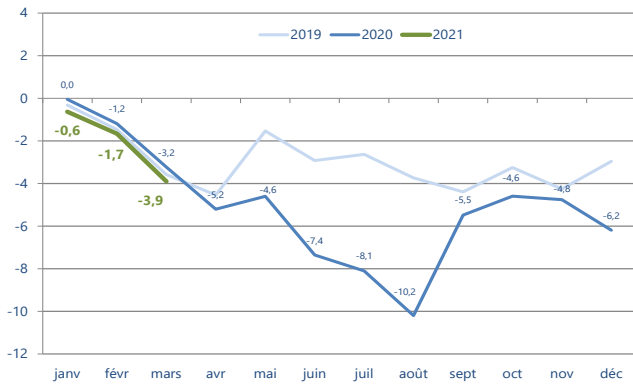
Les impôts, taxes et contributions (hors CSG) augmentent nettement (+5,7%). En particulier, la taxe sur les salaires progresse de 9,3%, en raison des revalorisations salariales décidées lors du « Ségur de la santé » et du rebond de l'économie. De plus, la CNAV avait bénéficié en 2020 d'une hausse de sa quote-part de taxe sur les salaires, afin de lui compenser l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires (LFSS pour 2019 et 2020), qui jouerait encore début 2021 du fait du décalage entre la période d'emploi et l'enregistrement dans les comptes.

Les prestations sociales progressent de 1,9%. L'effectif de bénéficiaires de droit direct de la CNAV augmente de 0,6% au 1^{er} trimestre 2021 (contre +1,4% en 2020 à la même période). En revanche, la pension moyenne versée accélère légèrement (+1,72% après 1,45% en mars 2020), malgré une revalorisation des pensions plus basse : +0,4% au 1^{er} janvier 2021 contre une revalorisation de 0,8% en moyenne au 1^{er} janvier 2020. Pour rappel, les pensions mensuelles brutes totale inférieures à 2 000 € ont été revalorisées selon les modalités habituelles de revalorisation (1,0%), tandis que celles des retraités au-delà de ce seuil ont été revalorisées de 0,3%.

Le profil des soldes mensuels du début de l'année 2021 suit une trajectoire parallèle à celle de l'année 2019.

Branche vieillesse des régimes alignés²

Soldes cumulés (en Md€)



² : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV avec la CPSTI et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

décalage de versement de la prime, du 2^{ème} mois après la naissance au 7^{ème} mois de la grossesse à compter du 1^{er} janvier 2021. De plus, le complément libre choix mode de garde augmente fortement (+12,5%) par rapport au premier trimestre 2020 qui avait vu une forte baisse du recours aux modes de garde formels fin mars avec le début du confinement strict. En sens inverse, le transfert de l'AEEH à la branche autonomie à compter de janvier 2021 vient minorer les dépenses.

Le profil des soldes de la branche famille au premier trimestre de l'année 2021 reste proche de celui de l'année 2020.

Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2021		Montant à fin Mars		Mars-21/ Mars-20	% Prév. 2021
	p *	%	2020	2021		
Total des dépenses	12,7	3,4%	2,9	2,9	0,7%	22,9%
Prestations sociales	9,8	4,8%	2,3	2,4	1,2%	24,1%
Transferts	1,9	-3,0%	0,4	0,4	-4,9%	20,0%
Charges de gestion courante et autres charges	0,9	3,3%	0,1	0,2	7,8%	16,6%
Total des recettes	13,0	7,9%	3,5	3,4	-2,6%	25,9%
Cotisations sociales	12,7	6,4%	3,3	3,2	-4,1%	25,3%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,21	12,6%	0,03	0,07	++	31,8%
Charges liées au non recouvrement	-0,28	-32,4%	0,00	-0,04	++	15,2%
Transferts	0,03	17,2%	0,00	0,00	--	0,0%
Autres produits	0,37	0,0%	0,09	0,14	++	0,0%
SOLDE	0,3		0,6	0,5		

* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

Au premier trimestre 2021, le solde de la branche AT se dégrade légèrement par rapport à celui du 1^{er} trimestre 2020 (+0,5 Md€ contre +0,6 Md€). Les recettes diminuent (-2,6%) tandis que les dépenses augmentent modérément (+0,8%).

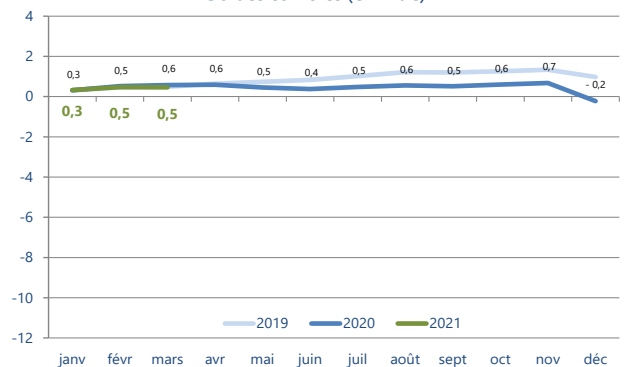
La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé non agricole, les travailleurs indépendants non agricoles n'étant pas couverts pour ce risque. A fin mars 2021, les recettes de cotisations diminuent de 4,1%.

Les dépenses de prestations de la branche AT progressent de 1,2%, tirées par les indemnités journalières (+4,3%) qui contribuent à hauteur de 1,7 point à l'évolution globale.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP reste stable d'une année sur l'autre.

Branche AT-MP du régime général

Soldes cumulés (en Md€)



Branche Autonomie (CNSA)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CNSA gère la 5^{ème} branche du régime général. Elle conserve toutes les dépenses dont elle avait déjà la charge, complétées par les dépenses d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) précédemment financées par la CNAF. Par ailleurs, le financement des établissements médico-sociaux via l'objectif global de dépenses est désormais intégralement transféré à la CNSA, en contrepartie de l'affectation d'une fraction de CSG en provenance de la CNAM.

Branche famille

en milliards d'euros	2021 p *		Montant à fin Mars		Mars-21/ Mars-20	% Prév. 2021
	*	%	2020	2021		
Total des dépenses	49,3	-1,4%	11,1	11,1	-0,1%	22,4%
Prestations sociales	35,6	-3,0%	8,2	8,2	0,3%	23,0%
Transferts	10,5	2,6%	2,6	2,5	-2,4%	23,8%
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	4,9%	0,3	0,3	8,4%	10,8%
Total des recettes	49,8	3,4%	13,4	13,2	-1,6%	26,5%
Cotisations sociales	30,3	4,8%	7,8	7,7	-0,8%	25,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,0	12,3%	0,2	0,3	36,9%	25,6%
CSG	12,2	5,2%	2,9	2,9	0,4%	23,9%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	5,7	-14,9%	2,4	2,2	-6,6%	38,6%
Charges liées au non recouvrement	-0,4	--	0,0	-0,1	++	17,7%
Transferts	0,2	-1,7%	0,0	0,0	12,0%	23,0%
Autres produits	0,8	6,0%	0,1	0,1	-20,8%	14,4%
SOLDE	0,5		2,4	2,2		

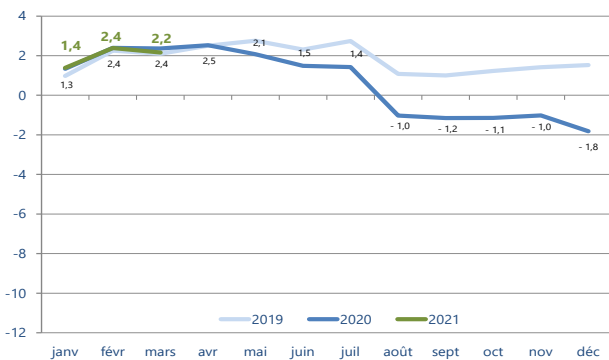
* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

Le solde de la branche famille se dégrade de 0,2 Md€ par rapport au 1^{er} trimestre 2020 mais reste nettement excédentaire (+2,2 Md€) malgré une baisse des recettes (-1,6%) et une stagnation des charges.

Les cotisations sociales baissent de 0,8% par rapport au premier trimestre 2020, non encore affecté par la crise sanitaire. Pour la même raison, le produit de CSG progresse faiblement (+0,4%).

Les impôts, taxes et contributions hors CSG reculent de 6,6%. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution de la taxe sur les salaires du fait de la réduction de la fraction affectée à la CNAF (18,5% après 27,8%) en contrepartie du transfert du financement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) à la CNSA.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



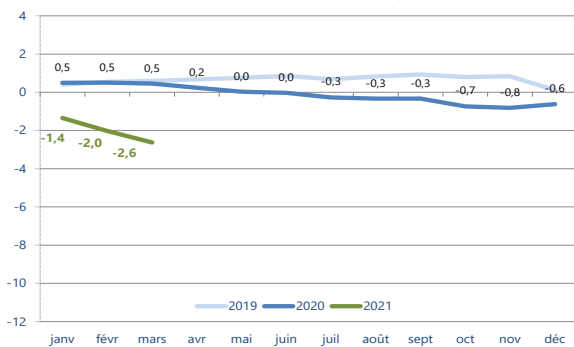
Les charges sont stables à la fin de ce premier trimestre (+0,1%). Pour autant, les allocations pour la petite enfance augmentent nettement (+6,2%). **La prime de naissance fait plus que doubler en raison du**

en milliards d'euros	2021 p		Montant à fin Mars		Mars-21 / Mars-20	poids 2021
	+	%	2020	2021		
Total des dépenses	32,1	++	0,8	8,0	++	24,8%
Prestations sociales	27,6	++	0,0	7,2	++	26,0%
Transferts	4,4	-17,2%	0,8	0,8	-6,7%	17,3%
Charges de gestion courante et autres charges	0,0	29,0%	0,0	0,0	++	12,0%
Total des recettes	30,9	++	1,3	5,3	++	17,3%
CSG	28,0	++	0,6	4,6	++	16,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	2,9	4,1%	0,7	0,7	-1,2%	25,2%
Charges liées au non recouvrement	-0,5	++	0,0	0,0	-2,5%	0,8%
Transferts	0,6	++	0,0	0,0	++	0,0%
Autres produits	0,0	--	0,0	0,0	--	#DIV/0!
SOLDE	-1,2		0,5	-2,6		

* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

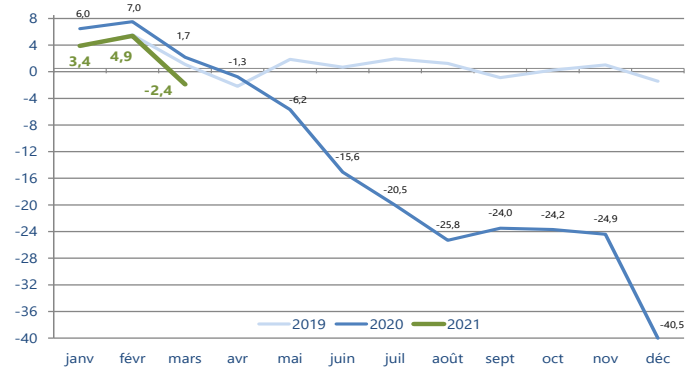
Au 1^{er} trimestre 2021, Le solde de la branche autonomie est nettement déficitaire (-2,6Md€) et se dégrade par rapport à 2020. Ses charges et ses produits sont en forte augmentation mais leur rythme d'enregistrement n'est pas identique. L'enregistrement des dépenses est plus homogène que celui des recettes. Au 1^{er} trimestre, seuls deux mois de recettes de CSG sont intégrés dans les comptes en tenant compte de la nouvelle répartition (1,93 point au lieu de 0,23 point), compte tenu du décalage d'un mois entre la période d'emploi et l'enregistrement de la recette. De plus, la CSG capital est perçue essentiellement en fin d'année : 40% des masses en septembre pour la CSG sur le patrimoine et 40% également en octobre pour la CSG sur le placement. **Le solde se redressera donc progressivement au cours de l'année.**

Branche Autonomie (CNSA) - Soldes cumulés (en Md€)



en milliards d'euros	2021 p		Montant à fin Mars		Mars-21 / Mars-20	% Prév. 2021
	+	% évol	2020	2021		
Total des dépenses	503,2	4,6%	112,6	118,0	4,8%	23,5%
Prestations sociales	453,4	4,4%	106,8	112,0	4,8%	24,7%
Transferts	37,3	6,9%	3,8	4,0	4,7%	10,6%
Charges de gestion courante et autres charges	12,5	4,5%	1,9	2,1	6,6%	16,5%
Total des recettes	463,8	5,2%	114,2	115,6	1,2%	24,9%
Cotisations sociales	236,0	4,9%	61,8	61,0	-1,3%	25,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	7,9	19,0%	1,2	1,7	42,3%	21,8%
CSG	101,7	5,4%	24,2	24,6	1,4%	24,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	94,5	3,9%	22,9	24,3	6,2%	25,7%
Charges liées au non recouvrement	-3,1	--	-0,7	-0,5	++	16,7%
Transferts	19,0	-10,3%	3,6	3,7	0,8%	19,3%
Autres produits	7,8	-3,4%	0,6	0,9	42,3%	11,3%
SOLDE	-39,5		1,7	-2,4		
dont solde toutes branches de la première partie	-38,4		1,2	-2,6		
dont solde des autres régimes	-1,1		0,5	0,3		

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale³ - Soldes cumulés (en Md€)



³ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés avec le FSV, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et la branche autonomie, présentés en première partie, auxquels sont ajoutés neuf régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale³

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -2,4 Md€ contre +1,7 Md€ à fin mars 2021.

L'ajout des organismes de sécurité sociale qui n'appartiennent pas au régime général améliore le solde de 0,2 Md€. En particulier, le régime des professions libérales (CNAVPL) est en excédent de 0,6 Md€ à la fin du premier trimestre.

A l'inverse, le régime de retraite de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL), désormais structurellement déficitaire, a un solde de -0,3 Md€ à fin mars 2021.

Contexte

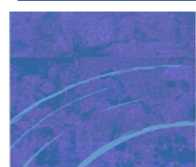
Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Les subventions d'équilibre de l'Etat que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

Limites

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
 Ministère de l'économie, des finances et de la relance
 Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
 Ministère des solidarités et de la santé

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

